

**S.E.L.A.R.L.
ACTOUEST**

Huissiers de Justice associés
38 Rue d'Iéna
56304 PONTIVY CEDEX
☎ 02.97.25.40.41
☎ 02.97.27.87.83
contact@actouest.com
www.huissier-56.com

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
LE VINGT DEUX AVRIL**

A LA DEMANDE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier, Société de courtage d'assurance, immatriculée au Registre des intermédiaires en assurances sous le numéro 07 022 973, ladite société ayant son siège social à QUIMPER (29555), 7 Route du Loch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER sous le numéro 778 134 601, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat, **Maître Alain LE MAGUER**, Avocate au Barreau de Lorient, membre de la **S.E.L.A.R.L. « LE MAGUER – RINCAZAUX »**, dont le siège social est à LORIENT (56100), Centre d'affaires le Pré aux clercs, 2 Rue Abbé Laudrin.

En vertu de :

1°) De la copie exécutoire d'un acte du 3 Septembre 2014 reçu par Maître Morgan DUIGOU, Notaire à PONT-AVEN (Finistère), contenant prêt N° 00240606868 d'un montant de 952 000 € consenti par la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE au profit

2°) d'un avenant audit contrat reçu suivant acte sous seing privé du 7 et 11 Décembre 2014 sans qu'il n'y ait novation dudit contrat.

Je, **Pascal LE COSSEC**, Huissier de Justice associé, membre de la **S.E.L.A.R.L. ACTOUEST**, titulaire de l'Office d'Huissier de Justice à la résidence de PONTIVY, 38 Rue d'Iéna, soussigné,

Faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré à

par Me Luc

LE MEUR, Huissier de Justice à QUIMPERLE (29392), 46 rue Eric Tabarly, en date du 10 Mars 2022, non suivi d'effet dans les huit jours de sa date.

Me suis rendu, ce jour, à ERDEVEN (Morbihan) au lieudit « Kéraveon », où étant et en présence de l'argé d'accueil au sein de la société ODALYS, j'ai procédé comme suit à la description des biens à saisir.

Pour les diagnostics immobiliers obligatoires, j'ai fait appel à la Société BAT IMMO DIAGNOSTICS, dont le siège social est à GUER (56380), 55 La Ruézie, en la personne de

DESIGNATION DES BIENS

COMMUNE D'ERDEVEN (MORBIHAN) Au lieudit « Kéraveon »

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence le château de Kéraveon », apparaissant au cadastre de la Commune de ERDEVEN sous la section ZC numéro 224 pour une contenance d'un hectare soixante-huit ares et trente et un centiares. Ledit ensemble ayant fait l'objet d'un Procès-verbal de règlement de copropriété et d'un état descriptif de division reçu suivant acte de Maître Sylvie PAILLARD, Notaire à RENNES, en date du 21 Novembre 2007, dont une expédition a été publiée au 2^{ème} bureau du service de la publicité foncière de LORIENT, le 17 Janvier 2008, volume 2008 P N° 309.

Les biens et droits immobiliers suivants :

Le lot numéro 23 :

Un appartement sis au 2^{ème} étage du bâtiment A

Et les 415/10 000èmes de parties communes et charges générales.

Et les 424/10 000èmes de parties et charges spéciales du bâtiment A

Et les 886/10 000èmes de parties et charges spéciales de l'escalier 2.

La copie de la matrice cadastrale délivrée par le Centres des Impôts fonciers de VANNES le 8 Mars 2022 est jointe au présent Procès-verbal.

L'appartement numéro 23 est composé de :

- Une pièce à vivre.
- Une salle d'eau avec toilettes.
- Une chambre.

Sur la porte est indiquée « Ile des œufs ». **(PHOTO N° 14)**

Pièce à vivre :

Cette pièce est éclairée par une fenêtre (en P.V.C. munie d'un double vitrage) et une fenêtre de toit (structure en bois – double vitrage)

- Sol recouvert de panneaux de jonc de mer.
- Murs, sous-pente de toit et plafond peints sur crépi.
- Présence de deux convecteurs électriques.
- Cuisine aménagée.
- Présence d'un extracteur de V.M.C.

Parfait état de cette pièce.

(PHOTOS N° 1 à 4 et 13)

Salle d'eau avec toilettes :

Cette pièce est éclairée par une fenêtre de toit.

- Sol carrelé.
- Murs partiellement recouverts de carreaux de faïence murale. Le haut des murs est en crépi peint.
- Equipements :
 - Vasque sur meuble.
 - Un miroir.
 - Un tube au néon.
 - Un bac de douche.
 - Une cuvette de W.C.
 - Un sèche serviettes.
- Présence d'un extracteur de V.M.C.

Parfait état de cette pièce.

(PHOTOS N° 5 à 7)

Chambre :

Elle se trouve tout au bout de l'appartement. Elle est éclairée par un œil de bœuf.

- Sol moquetté.
- Murs, plafond et sous-pente peints sur crépi.
- Douille au plafond et présence d'une applique murale.
- Pièce chauffée par un convecteur électrique.
- Présence d'un placard dans lequel se trouve un ballon d'eau chaude.

(PHOTOS N° 8 à 11)

Parfait état de cette pièce.

Présence d'un sas face à l'entrée de la salle d'eau. (PHOTO N° 12)

Toutes les fenêtres donnent en façade Est.

Il s'agit d'un appartement meublé, le mobilier appartenant à

Dans la pièce à vivre se trouvent notamment :

- Une cuisine aménagée avec four, hotte électrique, plaque à induction, et lave vaisselles.
- Un canapé trois places.
- Une table de cuisine.
- Quatre chaises.
- Une table basse.
- Un poste de télévision.
- Divers cadres.
- Ustensiles de cuisine.

Dans la chambre :

- Un lit avec sommier et matelas.
- Deux tables de chevet.
- Une commode.

Après avoir quitté l'appartement, j'ai pris différentes photographies des extérieurs de la résidence.

PHOTOS N° 15 à 17 : vue de la piscine et du parc situés le long de la façade Ouest du bâtiment.

PHOTOS N° 18 à 21 : vues de la façade Ouest du bâtiment.

PHOTO N° 22 : vue du parc à l'Est du bâtiment.

PHOTOS N° 23 et 24 : vues de la façade Est du bâtiment.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers dont il s'agit appartiennent pour les avoir acquis aux termes d'un acte de Maître Sylvie PAILLARD, Notaire à RENNES, en date du 22 Décembre 2008, dont une expédition a été publiée au Service de Publicité foncière de LORIENT 2, le 23 Janvier 2009, volume 2009 P N° 392.

Cet appartement fait l'objet d'un bail commercial qui a été signé le 24 Mai 2008 entre la

loyer annuel hors taxe et hors charges en 2008 était de 8 447 €. Une copie de ce bail sera annexée au présent Procès-verbal.

Le syndic chargé de la gestion de la copropriété est la :

Société SGIT GESTION
Parc de la Duranne
655 Rue René DESCARTES
CS 80412
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

J'ai pris vingt-quatre photographies numériques lesquelles seront annexées à l'expédition du Procès-verbal de description ; les clichés étant conservés en mon Etude sur un disque dur externe.

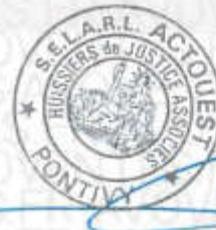
Seront joints, au présent, un extrait de matrice cadastrale et un extrait de plan cadastral.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : DEUX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS ET VINGT CENTIMES.

COÛT DE L'ACTE :

Emolument art.L444-1	219,16
honoraire	0,00
Frais de déplacement art.L444-48	7,67
Total hors taxes	226,83
TVA à 20 %	45,37
Débours	0,00
Affranchissement	0,00
taxe foncière art.302bis	
Y CGI	0,00
TOTAL	272,20



LE COSSEC PASCAL
Huissier de Justice associé

DESIGNATION DES PROPRIETES		IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL										RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ								
AN SEC	N° C	N° PLAN/PARTIVORIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TX COEF	RC TEOM	NUMERO COMMUNAL		
09	ZC	224	5736 CHATEAU DE KERAVEON 801 LOT 9006023 415 / 10000	B097	A	01	02	01022	0419850 S/054A	C	II	AF	5	822										+00267
REV IMPOSABLE COM		822 EUR COM		R EXO		0 EUR		822 EUR		R IMP		0 EUR		R EXO		0 EUR		R IMP		0 EUR		0 EUR		

DESIGNATION DES PROPRIETES		EVALUATION										LIVRE FONCIER											
AN SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF GR	GRSS GR	CL CULT	NAT CULT	CONTENANCE HA CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	MAJ TC			
	HA A CA	0	REV IMPOSABLE	0 EUR COM	R EXO	0 EUR	R IMP	0 EUR	TAXE AD	R EXO	0 EUR	R IMP	0 EUR	MAJ TC	0 EUR								0 EUR

Source Direction Générale des Finances Publiques



SCP LUC L...EUR
 Huissier de Justice Associé
 B.P. 59 - 46, rue Eric Tabarly
 29392 Quimperlé Cedex
 Tél. : 02 98 96 05 63 - Fax : 02 98 96 04 41
 www.luc.l...eur.fr

Département :
MORBIHAN

Commune :
ERDEVEN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VANNES
Pôle de topographie et de gestion
cadastrale 3 Allée du Général LE
TROADEC 56020
56020 VANNES Cédex
tél. 02 97 01 50 66 - fax
ptgc.morbihan@dgif.finances.gouv.fr

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

